

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 04 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois et le quatre du mois de janvier, à neuf heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Bernard MIRAMOND.
Mme Eva GERAUD.

Participe à la séance :

Lieutenant-colonel Philippe CNOQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

Secrétaire :

Lieutenant-colonel Philippe CNOQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

Absents excusés :

Colonel Eric VIAL, directeur départemental par intérim.
M. Jean-Michel BOUAT.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4 / votants : 4.

Date de la convocation : 28 décembre 2022.

~~~~~  
**RAPPORT N°004/BUR-01/2023**

**OBJET : Réforme et don de matériels à un agent du SDIS**

En application de l'article L. 3212-2 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) : « *les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics sont autorisés à céder gratuitement les matériels informatiques dont ils n'ont plus l'emploi* ». Cette possibilité reste toutefois encadrée, et ne peut être réalisée qu'au profit d'associations de parents d'élèves, d'associations de soutien scolaire et d'associations d'étudiants ainsi qu'aux personnels des administrations concernées.

Le service départemental d'incendie et de secours envisage de réformer et de céder à ce titre les matériels listés ci-dessous :

- 15 Tablettes tactiles Samsung Galaxy Tab S2, dont les références suivent :

R52JC0TFSVN - R52JC0TFV4M - R52JC0S5H0J - R52JC0TFT0T - R52K719D7TH - R52JC0TFTMF - R52JC0S5H7A - R52JC0TFTAV - R52JC0TFN7D - R52JC0S5GNN - R52JC0TFTRJ - R52K70VXNHT - R52K719CYWF - R52JC0TFNBE - R52JC0S5HAR

Ces équipements sans valeur commerciale (valeur d'achat : 720 € TTC - date d'achat : 08/03/2018 - durée d'amortissement 3 ans - valeur résiduelle : 0 €), seraient portés sur l'inventaire des matériels réformés et cédés à titre gratuit à M. Vincent CROUZET, personnel du SDIS 81 affecté à l'État Major.

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de réformer les matériels référencés ci-dessus ;
- d'autoriser le président à signer tous les documents afférents à leur mise en réforme ainsi que ceux nécessaires à leur cession à titre gratuit à M. Vincent CROUZET personnel du SDIS 81.

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

***Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>***